

Edition 2015 de l'Appel à projets de Promotion du développement durable des communes de la Métropole Nice Côte d'Azur

CAP D'AIL

Recensement des populations de Mérous et de Corb autour du cap d'Ail et valorisation du patrimoine naturel marin local

Le pourtour de la pointe des Douaniers à Cap d'Ail est un espace marin particulièrement riche, constitué d'un mosaïque d'habitats naturels, identifié en tant que ZNIEFF et faisant partie du site Natura 2000 Cap Ferrat. Consciente de cette richesse, la ville de Cap d'Ail a souhaité renforcer la protection de cet espace. Ainsi, afin d'approfondir l'évaluation de l'intérêt écologique du secteur et d'alimenter la réflexion sur sa protection, la ville a mené, en octobre 2015, un recensement des populations de mérous et de corbs. Ces deux espèces patrimoniales de poissons sont en effet considérées comme des indicateurs du bon état d'un espace marin favorable à leur présence.

52 mérous et 9 corbs ont été observés lors de ce recensement, le 1er effectué sur le Alpes-Maritimes. Afin de renforcer la portée de ces résultats et de suivre l'évolution des populations, ce recensement sera réalisé à nouveau mi-octobre 2018 et, dans la mesure, du possible tous les 3 ans. Une conférence devrait être organisée fin 2018 afin de présenter ces résultats.

MARIE

Réhabilitation du canal d'Ullion

La commune, dont le nombre d'habitants a augmenté ces dernières années, souhaite satisfaire la volonté de ses nouveaux arrivants de pouvoir cultiver leur propre potager. Plusieurs parcelles du village, des anciens vergers et oliveraies, pourraient apporter une réponse à cette demande. La création de jardins familiaux (des parcelles mises à disposition des familles du village qui en font la demande) et/ou partagés (des parcelles cultivées collectivement par un groupe d'habitants du village), permettrait également aux jardiniers de se nourrir sainement, de réaliser des économies et de réduire leur empreinte carbone, tout en contribuant à renforcer le lien social dans la commune.

Pour ce faire, la Municipalité a souhaité réhabiliter, et ainsi conserver dans son usage, le canal qui irrigué l'ensemble des jardins du village (communaux ou privés) : le canal d'Ullion. Cet ouvrage d'art, en mauvais état, représente, par ailleurs, une richesse patrimoniale inestimable pour la commune.

Depuis 2008, la commune s'est engagée dans un programme pluriannuel de travaux de rénovation du canal. A ce jour, des travaux ont été effectués sur 277 mètres linéaires, dont 177 au printemps 2015. Ces derniers travaux ont été subventionnés par la Métropole dans le cadre de l'appel à projets Agenda 21 -édition 2015. Il reste aujourd'hui à intervenir sur une trentaine de mètres du canal, qui sont situés sur une zone d'accès difficile.

RIMPLAS

Village fleuri

Dans le cadre de sa candidature au label « Villes et villages fleuris », la commune, située à 1000 mètres d'altitude, a souhaité s'engager dans un programme de fleurissement du village avec des variétés adaptées au climat local et notamment résistantes au gel. Les espèces choisies pour fleurir le village du 15 juin au 15 octobre 2015 ont été fournies par des horticulteurs des Alpes-Maritimes et ont été entretenues selon les modalités de l'agriculture biologique.

Ce projet a permis de sensibiliser la population à la protection de la biodiversité. Un emploi à temps partiel a été créé pour s'occuper des plantations. Ce projet a été subventionné par la Métropole dans le cadre de l'Appel à projets Agenda 21 -édition 2015.

ROUBION

Desserte en eau du pâturage « Tournerie » pour estive de vaches laitières

La commune a installé, pendant l'été 2015, en concertation avec les éleveurs et les entreprises locales, une pompe solaire et des canalisations pour desservir en eau un pâturage limitrophe de l'espace été/hiver de la station de Roubion Les Buissons. Ceci a permis la réimplantation d'un troupeau d'une vingtaine de vaches laitières et la commercialisation de leur production fromagère dès les premiers jours d'estive.

Ce projet a été lauréat aux trophées Climat-Energie 2015 des Alpes-Maritimes. La Métropole a soutenu ce projet dans le cadre de l'appel à projets Agenda 21 – édition 2015.

Ce projet, outre sa dimension agropastorale, a permis de supprimer le transport quotidien d'eau par camion et contribue au maintien de l'ouverture des milieux et à l'entretien des pistes de ski et sous-bois environnants.

L'installation est remise en place chaque printemps-été. Cinq veaux sont nés sur le pâturage en 2016.

Forte de cette expérience très prometteuse, la commune envisage la réalisation future d'une unité de transformation (vacherie) qui serait mise à disposition de l'éleveur lui permettant ainsi son installation définitive sur le site. L'objectif serait, à terme, de développer l'agritourisme (présence de gîtes communaux pour des courts et moyens séjours à proximité du site) et la création d'un emploi saisonnier (en plus des exploitants) pour la transformation, valorisation et commercialisation de la production laitière.

Lien vers le film réalisé par France 3 sur ce projet - Episode 3 : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/cote-d-azur/alpes-maritimes/serie-la-decouverte-du-village-de-roubion-dans-les-alpes-maritimes-1090675.html>

SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE

Gestion centralisée sur ordinateur de l'arrosage automatique

La Municipalité gère 71 secteurs d'arrosage de ses espaces verts, répartis à travers la commune. Dans le but d'optimiser ce dispositif, du point de vue technique et humain, elle s'est lancée dans la mise en place d'une gestion automatisée sur ordinateur de son fonctionnement. Ceci permettra, par ailleurs, de régler l'arrosage en fonction de la météorologie et ainsi de diminuer de 25% la consommation d'eau.

Pour ce faire, la commune a équipé ses 33 regards d'arrosage de systèmes leur permettant de communiquer avec l'ordinateur central. Cette communication est véhiculée par 11 antennes relais, installées sur des candélabres de la commune (candélabres, etc.). La mise en place du système de gestion automatisée a été finalisée en septembre 2017 et testée pendant l'été 2018. Les nombreux jours de pluie de juin/juillet/août ont permis de couper l'arrosage régulièrement et d'économiser environ 50% d'eau. Les 1ers résultats du projet seront disponibles en septembre 2018, un an après l'installation.

Un court métrage a été réalisé par la Métropole sur ce projet.

SAINT-ETIENNE-DE-TINEE

Création d'un jardin pédagogique

La Commune s'est engagée dans un projet de création d'un jardin pédagogique. Sont associés à cette démarche les écoles de la Commune et le centre aéré « Les Eterlous ». A l'automne 2016, les services techniques de la Mairie ont labouré et clôturé le terrain et planté des arbres (pommiers, poiriers) et des arbustes (rosiers, framboisiers, mûriers, groseilliers, etc.). Au printemps 2017, ont été installés un cabanon, des tables et des bancs. En complément du jardin pédagogique, la commune a procédé, en 2018, à l'installation d'un poulailler avec 5 poules pondeuses et d'une tonnelle pour protéger du soleil les enfants installés sur les bancs et tables.

SAINT-JEANNET

Création d'un jardin/rucher partagé

Avec le soutien de la commune et de la Métropole, et grâce à la mise à disposition d'un terrain en friche, qu'elle a remis en état, l'association « Les jardins et ruchers des Baous » (58 adhérents) a créé un rucher pédagogique et un jardin participatif, qui favorisera le nourrissage des abeilles, sur cette parcelle dénommée Le Jardin Lazare.

La première matinée de jardinage sur le jardin participatif a eu lieu en février 2016. Depuis juin 2016, plusieurs ateliers à destination du grand public ont été organisés pour promouvoir le jardinage naturel et les comportements éco-responsables : sur la permaculture, les soins de la vigne, le compostage, etc. Un chantier participatif « enduits à la chaux » sera organisé pour restaurer l'intérieur du cabanon.

Le rucher pédagogique a été créé en juin 2016, avec des colonies d'abeilles achetées à un apiculteur local. A l'été 2017, il était composé de 5 ruches. Pendant le printemps et l'été, les ruches sont transhumées dans les Alpes-de-Haute Provence, afin de préserver les abeilles de la prédation du frelon asiatique, très importante dans les Alpes-Maritimes. Des visites du rucher sont organisées pour permettre aux adhérents de s'initier à l'apiculture.

SAINT-LAURENT-DU-VAR

Aménagement durable de la forêt des Pugets

La commune de Saint-Laurent-du-Var s'est engagée, depuis 2015, dans une opération de réaménagement durable de la forêt des Pugets à des fins de loisirs pour des activités récréatives et sportives.

L'entretien de ce site, très fréquenté, est réalisé dans le cadre d'un programme de gestion écologique qui veille à la préservation de l'écosystème forestier (plantation d'espèces méditerranéennes locales, entretien sans produits phytosanitaires, installation de nichoirs à mésanges, etc.).

La commune a procédé, depuis 2015, à la mise en place d'un parcours sportif – la forêt a été aménagée avec des bancs et des tables de pique-nique, des poubelles et des panneaux d'information sur la forêt et la biodiversité – et à des reboisements.

La Métropole a participé, en 2016, via l'Appel à projets Agenda 21-édition 2015, au financement de deux opérations :

- La pose, en 2017, d'un panneau général du parc, de 5 panneaux pour les différentes entrées du parc, de 3 panneaux sur la biodiversité de la forêt et de 13 bornes thématiques mettant en valeur des espèces emblématiques de la forêt (oiseaux, loirs, écureuils, sangliers, chauves souris, etc.).
- Le reboisement, réalisé en 2016 dans toute la forêt, avec 600 plans forestiers de différentes essences et 25 gros sujets.

Un court métrage a été réalisé par la Métropole sur ce projet.

UTELLE

Canal de la Vignasse

La commune d'Utelle est engagée dans l'entretien et la restauration du canal de la Vignasse, situé sur le village de Figaret.

Ce canal, plus que centenaire, qui permet d'alimenter le village en eau d'arrosage, est maintenu en état de fonctionnement grâce au travail réalisé par des bénévoles, appartenant à des générations différentes mais resserrés autour de ce projet commun. Ces journées d'entretien permettent d'accroître la cohésion sociale au sein de la commune, en intégrant notamment les nouveaux arrivés.

Les travaux, qui ont lieu chaque été, sont définis par l'état d'urgence (effondrement, obstruction par chute de pierres, etc.) et par le besoin de restaurer et de nettoyer (racines, calcaire) certaines parties du canal. L'installation récente de compteurs d'eau potable sur le village est un facteur incitatif additionnel pour maintenir le canal en état afin de pouvoir continuer à utiliser son eau d'arrosage.

Dans le cadre de l'Appel à projets Agenda 21, pour son édition 2015, la Métropole a participé au financement des travaux réalisés en mai 2016.

VENANSON

Création d'un verger conservatoire de variétés locales de pommiers et poiriers, aménagement d'un espace convivial (aire de pique-nique, parcours botanique et création de 5 jardins familiaux)

La Municipalité a souhaité créer, sur une parcelle communale d'une surface de 3 000 m², préparée par un terrassier et clôturée, afin de la protéger des animaux sauvages, un verger conservatoire de variétés anciennes et locales de pommiers et de poiriers.

Pour ce faire, elle a organisé, à l'automne 2015, en partenariat avec la Société Centrale d'agriculture de Nice et des Alpes-Maritimes (SCAH), une action de récolte de greffes de variétés anciennes de pommiers et de mise en place d'une pépinière de jeunes plants greffés dans un champ de comportement. Un contrôle des jeunes plants, effectué en avril 2016, a permis de constater que plus de 85% des greffes avaient pris, assurant ainsi la pérennité du verger. Ce projet a été réalisé en concertation avec les habitants du village et des jeunes agriculteurs locaux qui ont pu bénéficier de 2 séances d'apprentissage, dispensées par la SCAH, sur l'entretien d'un verger par la taille et la greffe.

Par ailleurs, la Commune travaille à la création, sur une parcelle adjacente à celle-ci-dessus, d'un jardin partagé d'une surface d'environ 3 500 m².

VENCE

Campagne de communication par le Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE)

Le Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE), guichet unique d'information et d'accompagnement pour aider les propriétaires et les locataires dans la rénovation énergétique de leur logement, a démarré en 2016 pour une période de 3 ans renouvelée jusqu'en décembre 2021. Un prestataire a été retenu pour porter ce projet. Ses missions vont de l'information du public à l'assistance à la prestation de contactant général. En complément des services proposés, la commune verse une aide financière pouvant aller de 1 000 € par logement à 2 000 € en cas de conventionnement en logements locatifs sociaux. La campagne de communication spécifique autour de ce projet, dont l'objectif est de faire bénéficier un maximum de propriétaires ou locataires du dispositif, a été lauréate de l'Appel à projets Agenda 21 métropolitain-édition 2015. Elle a compris : l'embauche de 2 volontaires en service civique et l'acquisition de 2 vélos à assistance électrique pour leurs déplacements, des supports écrits type flyers et média, et la création d'un Totem. Depuis son lancement, le SPEE a permis de générer 758 574.45 € de travaux, et d'économiser près de 17 tonnes de GES par an, grâce à l'amélioration de la tenue énergétique des 185 logements rénovés.

VILLEFRANCE-SUR-MER

Le sentier sous-marin de la Rade de Villefranche-sur-Mer : un jeu et un enjeu pour l'environnement

Le projet de sentier sous-marin dans la Rade de Villefranche sur Mer, espace naturel côtier d'une grande valeur écologique, a pour but de contribuer à la protection de la faune et de la flore et de sensibiliser le public et les acteurs du territoire à la protection de sa biodiversité. Le projet vise à déterminer une zone d'exploration scientifique et ludique grâce à un partenariat d'excellence de la Commune avec l'Observatoire Océanologique de Villefranche-sur-Mer (devenu Institut de la mer de Villefranche-sur-Mer, IMEV) et le Laboratoire ECOMERS.

En juin 2016, ont été réalisés un état des lieux et un inventaire de la faune et flore présentes sur le site pressenti pour accueillir le sentier sous-marin (au sud de la plage des Jeunes Marinières). Ce diagnostic incluait la mise à jour de la cartographie actuelle, réalisée à partir de données repérées par des images aériennes des fonds marins, complétées par des « vérités terrain » de ces données et plusieurs transects permettant d'actualiser les connaissances sur la zone d'intérêt. Cette 1ère phase du projet doit permettre d'établir un zonage précis de l'espace à préserver et à valoriser. Cette étude a été subventionnée par l'Appel à projets Agenda 21 métropolitain-édition 2015.